

Procès-Verbal de l'Assemblée Plénière du Conseil de développement commun du Pays du Grand Bergeracois et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise – Mardi 2 décembre 2014

Sur convocation du Président du Pays, M. Serge Fourcaud, et des Co-Présidents du Conseil de développement, MM. Gérard Lallemand et Jacques Wacquez, l'Assemblée plénière du Conseil de développement s'est réunie le mardi 2 décembre 2014 à 17h à la salle des fêtes de Lamonzie Saint-Martin.

Etaient présents ou représentés :

Mmes, Martine CANAUX, Emmanuelle CHIGNAT, Christiane GENIER, Brigitte LEGROS, Mme MAFFEIS (représente Marie-Jeanne DANIES), Céline PIRES, Muriel REVRANCHE, Annie WOLFF.

MM., Georges BARBEROLLE, René BARJOU, Jean-Philippe BARTAL Vincent BERGEON, Kévin BOISSERIE, Abel BORDE, Didier BORTOT, Alain BRETTE, René CANU-MONGET, Richard CHOLLON, Sylvain CONNANGLE, Francis DUFAU, Serge FOURCAUD, Michel JULES, Gérard LALLEMAND, Christian LANGLAIS, Jean-Yves OLIVIERO, Laurent PASQUON, Jean-Claude PORTOLAN, Michel ROUSSEL, Marc SEGUIN, Alain THIBAL-MAZIAT, Bernard TEYSSANDIER (représente Michel AMBLARD), Jacques WACQUEZ.

Assistaient également :

Mme Annick NEPVEU, conseillère de développement du Bergeracois, Conseil Général de la Dordogne.

Mme Patricia GREGORI, conseillère municipale de Lamonzie Saint-Martin

Mme Fatiha AIT BOUZYU, agent de développement de la vie locale au Pays du Grand Bergeracois

M. Thierry AUROY-PEYTOU, Maire de Lamonzie Saint-Martin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.

M. Bertrand LACOMBE, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne

M. Christian LEGROS, Association Hébergeurs du Pays des Bastides

M. Youenn HUON, Directeur du Pays du Grand Bergeracois

M. François QUEVAL, chargé de projet du Pays du Grand Bergeracois

Etaient excusés :

Mmes Christine GOOD, Marie-Pascale HALLAIS, Fanny MONBOUCHE, Laurence MOSCARDINI, Mireille PEYTOUREAU,

MM., Jean-Pierre AMATO, Jérôme BETAILLE, Jean-Pierre DUROU, David FAUGERES, Jean-Marc GOUIN, Marc MATTERA, Dominique ROUSSEAU (Association Périgord Québec), Jean-Robert VERGNE

Rappel de l'ordre du jour :

- Présentation de la composition du Conseil de développement
- Election du Comité de coordination (25 à 30), de ses représentants au Conseil d'administration du Pays (14) et des Co-Présidents (2).
- Proposition de nouvelles perspectives de travail
- Proposition de stratégie pour le programme Leader 2014-2020
- Avis sur l'amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac
- Questions diverses

- 1 - Présentation de la composition du Conseil de développement

M. Jacques Wacquez, rappelle que les membres du Conseil de développement sont adhérents de l'association du Pays du Grand Bergeracois.

Il a été proposé au printemps 2014 à tous ses membres de renouveler leur adhésion s'ils le souhaitent.

Tous ont été sollicités par courrier puis relancés cet été.

Par ailleurs, des structures qui ont pu participer aux travaux sans être pleinement membres du Conseil jusqu'ici ont aussi été sollicitées.

Les membres ayant demandé leur adhésion ou ré-adhésion figurent dans le document de travail téléchargeable sur l'extranet du Pays. Il date du 30 octobre dernier. Depuis, d'autres candidatures ont été enregistrées :

- Mme Ophélie FERRET, MFR du Bergeracois
- Mme Céline PIRES, Ecopôle Périgord Aquitaine
- M. Jean-Yves OLIVIERO, Association Commerçants Entreprises Bergerac Nord
- M. Jean-Robert VERGNE, ADRA – section de Monpazier

Soit un total de 92 membres au Conseil de développement.

Il est proposé une répartition par collègue :

- Attractivité économique
- Attractivité du cadre de vie
- Attractivité des services

Cette répartition est purement indicative et n'a pas de conséquence sur la participation des membres aux travaux.

Cette liste peut évoluer au fur et à mesure des demandes d'adhésions qui pourront être étudiées.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement valide la composition du Conseil de développement.

- **2 - Election du Comité de coordination, de ses représentants au Conseil d'administration du Pays et des Co-Présidents**

M. François Queval présente à l'aide d'un diaporama projeté le mode d'élection.

Le renouvellement du Conseil s'effectue en parallèle du renouvellement du Conseil d'administration du Pays, lui-même résultant des dernières élections des Conseils municipaux et des Conseils Communautaires.

Il procède à l'élection des instances dirigeantes.

Un appel à candidature a été effectué à deux reprises :

- Au printemps, pour la Plénière du 25 juin 2014
- Cet automne, pour la Plénière du 2 décembre 2014, avec une date butoir fixée au 28 novembre dernier.

Pour les élections, il propose un vote à main levée qui est validé par l'Assemblée plénière.

Les co-présidents :

Les deux Co-Présidents actuels sont M. Jacques Wacquez et M. Gérard Lallemand.

M. Gérard Lallemand souhaite démissionner de son poste de Co-Président, tout en restant au Conseil de Développement.

M. Gérard Lallemand explique qu'il souhaite laisser la place à une personne plus disponible pour pouvoir assurer pleinement cette mission.

M. François Queval procède au renouvellement des Co-Présidents et rappelle les fonctions assurées par les Co-président(e)s du Conseil de Développement :

- la représentation permanente du Conseil de Développement
- la présidence de l'Assemblée plénière et du Comité de coordination.
- l'impulsion et la coordination des travaux du Conseil de Développement
- la mobilisation des membres du Conseil de Développement pour favoriser leurs participations
- la promotion des principes de transversalité et de durabilité dans le Conseil.

Après cet exposé, il demande à l'assistance si des personnes souhaitent être candidates pour la co-présidence du Conseil de développement. Il y a deux postes à pourvoir.

Deux candidats se présentent : M. Jacques Wacquez : Club Dordogne Entrepreneurs et M. Alain Brettes : Président CGPME Dordogne.

Chacun se présente à tour de rôle.

Tout d'abord, M. Jacques Wacquez qui représente le Club Dordogne Entrepreneurs, se représente à ce poste de Co-Président qu'il a occupé depuis 4 ans. Il explique qu'il souhaite poursuivre cet engagement pour continuer de développer l'économie.

Puis, M. Alain Brettes, rappelle qu'il a déjà occupé le poste de co-président du conseil de développement du Pays de 2002 à 2008 puis comme il a été élu à la mairie de Bergerac, il a démissionné de son poste de Co-Président du conseil de développement.

Il explique qu'il souhaite se représenter car il apprécie de porter la voix de la société civile. En tant que chef d'entreprise, il pourra apporter son savoir-faire. Il précise se représenter avec beaucoup de plaisir.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement approuve à l'unanimité la candidature des deux co-Présidents du Conseil de développement : MM. Jacques Wacquez et Alain Brettes.

Les titulaires au Conseil d'administration :

M. François Queval procède au renouvellement des membres titulaires au Conseil d'administration, il rappelle que d'après les statuts du Pays c'est le Conseil de développement qui élit 14 membres au Conseil d'administration.

A ce jour, 14 candidatures ont été reçues pour représenter le Conseil d'administration. Voici la liste des candidats :

Prénom	Nom	Structure
Alain	BRETTES	CGPME Dordogne
Jacques	WACQUEZ	Club Dordogne Entrepreneurs
Francis	DUFAU	CFE-CGC, Union locale de Bergerac
Christine	GOOD	Théâtre de la Gargouille
Brigitte	LEGROS	Hébergeurs du Pays des Bastides
Gérard	LALLEMANT	Office de Tourisme du Pays d'Eymet
Sylvain	CONNANGLE	EHPAD de la Madeleine
Vincent	BERGEON	CIVRB
Didier	BORTOT	Club Dordogne Entrepreneurs
Alain	THIBAL-MAZIAT	SISTB
Murielle	REVRANCHE	Espace Economie Emploi du Bergeracois
Kevin	BOISSERIE	Jeune Chambre Economique
Jean-Yves	OLIVIERO	Association Commerçants Entreprises Bergerac Nord
Richard	CHOLLON	Question de Culture

L'Assemblée plénière du Conseil de développement valide les 14 titulaires cités du Conseil de développement pour siéger au Conseil d'administration du Pays.

Les titulaires du Comité de coordination :

M. François Queval procède au renouvellement des membres titulaires au Comité de coordination, il rappelle que d'après les statuts du Pays, le Conseil de développement est animé par un Comité de coordination composé de 25 à 30 membres.

Le Comité de coordination effectue le suivi des travaux du Conseil de Développement et il veille à son bon fonctionnement.

14 candidatures pour être membre du Comité de coordination.

Prénom	Nom	Structure
Alain	BRETTES	CGPME Dordogne
Jacques	WACQUEZ	Club Dordogne Entrepreneurs
Francis	DUFAU	CFE-CGC, Union locale de Bergerac
Christine	GOOD	Théâtre de la Gargouille

Brigitte	LEGROS	Hébergeurs du Pays des Bastides
Gérard	LALLEMANT	Office de Tourisme du Pays d'Eymet
Sylvain	CONNANGLE	EHPAD de la Madeleine
Vincent	BERGEON	CIVRB
Didier	BORTOT	Club Dordogne Entrepreneurs
Alain	THIBAL-MAZIAT	SISTB
Murielle	REVRANCHE	Espace Economie Emploi du Bergeracois
Kevin	BOISSERIE	Jeune Chambre Economique
Jean-Yves	OLIVIERO	Association Commerçants Entreprises Bergerac Nord
Richard	CHOLLON	Question de Culture

Il est proposé que les membres du Comité de coordination soit composé de ces 14 titulaires, siégeant déjà au Conseil d'administration du Pays, plus d'autres candidats s'ils se manifestent dans la salle.

4 autres candidats se présentent : M. Jean-Philippe Bartal (Agir ensemble au pays de Montaigne et Gurson), M. Christian Legros (Hébergeurs du Pays des Bastides), M. René Barjou (Aéroclub de Port-Ste Foy) et M. Laurent Pasquon (Association Maquiz'art)

M. Francis Dufau s'interroge sur le fonctionnement du comité qui est de 18 membres au lieu de 25 comme le prévoit les statuts.

M. Alain Brettes répond qu'il n'y aura pas d'incidence sur le bon fonctionnement du groupe et M. Youenn Huon ajoute que le nombre de 18 convient tout à fait pour constituer un groupe de travail au Comité de Coordination.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement valide à l'unanimité les 18 membres pour siéger au Comité de coordination.

M. François Queval informe que les deux Co-Présidents du Conseil de développement siègent au Bureau du Conseil d'administration du Pays.

- 3 - Proposition de nouvelles perspectives de travail

M. Alain Brettes présente les nouvelles perspectives de travail du Conseil de développement. Afin de renforcer le lien entre le Conseil de développement et les élus, il est proposé de donner au Conseil de développement des missions précises sur des thèmes, afin de déboucher sur des propositions concrètes. C'est la « Feuille de route » qui est proposée (document de travail téléchargeable sur l'extranet).

Evidemment, le Conseil de développement garde sa capacité d'autosaisine et pourra travailler sur d'autres thèmes s'il le souhaite (dans la limite de la capacité d'accompagnement technique).

Cette Feuille de route est une demande du Conseil de développement. Elle a été réfléchi ensemble, entre les Co-Présidents du Conseil de développement et les élus du Pays et de l'Agglomération Bergeracoise.

Elle semble opportune pour plusieurs raisons. En effet, il s'agit :

- De resserrer les liens entre les élus et le Conseil de développement.
- D'être sollicité par les élus, pour répondre à ses missions de force de proposition, de réflexion et de démarche prospective.
- De travailler sur de nouvelles thématiques de travail pour répondre aux défis de développement économique du territoire.

Si cette feuille de route est approuvée, il s'agira pour le Conseil de développement de travailler les sujets suivants :

Groupe de travail 1 : Qu'est-ce que l'économie verte en Bergeracois ?

C'est un domaine ayant un grand potentiel de développement économique.

Groupe de travail 2 : Le désenclavement du Bergeracois

Pour répondre aux enjeux locaux de mobilité.

Groupe de travail 3 : Les services

Parce que ce domaine comporte un grand potentiel d'emplois.

Groupe de travail 4 : Les jeunes

Il s'agit de mieux répondre aux besoins des jeunes en terme d'emplois et de services.

Groupe de travail 5 : Faire connaître les bonnes pratiques et les innovations en matière de cadre de vie

Parce que la qualité de vie est un atout de développement et d'attractivité économique.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement approuve à l'unanimité les nouvelles perspectives de travail présentes dans cette feuille de route proposée.

4 - Proposition de stratégie pour le programme Leader 2014-2020

M. Jacques Wacquez rappelle l'importance de la démarche participative pour élaborer la candidature Leader et en énumère les principales étapes :

- 1^{ères} Rencontres du 3 juillet 2014, pour partager l'état des lieux du territoire
- Une 1^{ère} série d'entretiens individuels avec chaque acteur concerné, privés et publics.
- 2^{es} Rencontres du 18 septembre 2014, pour définir ensemble les enjeux et besoins du Bergeracois
- Une 2^e série d'entretiens, avec les acteurs concernés, pour connaître leurs projets.
- 3^{es} Rencontres 26 novembre 2014, pour présenter la stratégie et réfléchir aux critères prioritaires et la communication Leader.

Il semble important de concentrer les efforts du programme Leader sur la problématique de la territorialisation de l'économie. Réinscrire l'économie et l'emploi au cœur de notre stratégie est le vœu formulé par l'ensemble des acteurs du Bergeracois. Pour cela, nous capitaliserons sur notre expérience en matière de numérique et renouvellerons notre stratégie en faveur des services et usages numériques.

Aujourd'hui, il s'agit de proposer la stratégie pour le programme Leader 2014-2020 intitulé " **Nous, le Bergeracois ! Agir ensemble pour une économie novatrice de proximité** ".

Cette stratégie se décline en 5 objectifs stratégiques (fiches actions) :

Objectif stratégique 1 : Appuyer le développement économique sur une identité et des valeurs communes

- Développer un marketing territorial
- S'appuyer sur notre identité pour créer de la valeur économique

Objectif stratégique 2 : S'organiser pour créer du développement économique

- Développer les partenariats et les réseaux
- Mutualiser
- Structurer

Objectif stratégique 3 : Coopérer pour partager et amplifier notre stratégie : Nous, les Européens !

- Pour élargir les horizons
- Pour innover et acquérir de nouveaux savoir-faire
- Pour s'agrandir et mettre en commun

Objectif stratégique 4 : Soutenir l'entrepreneuriat et l'esprit d'initiative

- Agir pour un entrepreneuriat dynamique
- Impliquer les jeunes dans le développement local
- Pour lever les obstacles à l'emploi

Objectif stratégique 5 : S'adapter et anticiper les mutations économiques

- Réfléchir et concevoir
- Professionnaliser
- Investir dans des secteurs économiques porteurs, innovants ou offrant de nouveaux services ou produits à la population

M. Alain Brettes s'interroge sur la date de démarrage des projets.

M. Youenn Huon répond que le dépôt de la candidature doit se faire le 15 décembre 2014. Une réponse est attendue en avril 2015. C'est à partir de cette date que les projets pourront démarrer.

Il indique que le Pays a demandé une autorisation de démarrage des projets au 1^{er} janvier 2015 mais, n'a à ce jour, pas de réponse positive.

M. Georges Barberolle s'inquiète à propos des informations recueillies au cours des rencontres Leader du 26 novembre. Il souhaite savoir si toutes les remarques ont bien été intégrées dans la stratégie Leader. Sa deuxième question concerne le conseil de développement commun au Pays du Grand Bergeracois et à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il souhaiterait savoir si les travaux en cours sont systématiquement proposés à celle-ci et s'ils sont validés.

M. Youenn Huon assure que les remarques supplémentaires apportées le 26 novembre ont bien été intégrées dans les fiches actions. En revanche, le cadre général présenté ce soir n'a pas subi de modification.

Le compte-rendu de ces rencontres a été envoyé aux acteurs invités.

M. Jean-Claude Portolan répond à la question concernant la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il rend compte des travaux du Pays du Grand Bergeracois en réunion de bureau de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et souhaite que les travaux du Conseil de développement avancent.

M. Serge Fourcaud ajoute que les documents reprennent le contenu des rencontres Leader. La stratégie doit répondre à des besoins de territoire et ce travail a été réalisé.

La phase de concertation a été réalisée au cœur du territoire avec un grand nombre d'entretiens. Le conseil de développement commun au Pays du Grand Bergeracois et à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise a été validé. Sur la procédure, étape par étape, une validation définitive sera proposée au prochain Conseil d'administration du Pays pour déposer la candidature Leader.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement approuve à l'unanimité la stratégie « Nous, le Bergeracois ! Agir ensemble pour une économie novatrice de proximité » pour le programme Leader 2014-2020.

- 5- Avis sur l'amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac

M. Thierry Auroy-Peytou, Maire de Lamonzie Saint Martin et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise en charge des transports présente ce dossier.

Il souhaite apporter une précision au sujet de l'amélioration de la ligne ferroviaire de Bordeaux - Bergerac-Sarlat.

Il rappelle que le Réseau Ferré de France (RFF) a lancé une étude visant à améliorer la desserte de Bergerac et donc du Bergeracois, avec Bordeaux et Paris.

Le Pays du Grand Bergeracois et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont participé au financement de cette étude, avec le Conseil régional et le Conseil général.

Les conclusions du bureau d'études sont aujourd'hui connues. Le scénario préférentiel permettrait un gain de temps dans ces liaisons et une amélioration du confort des trajets. Il s'agit notamment de créer de nouvelles zones de croisement de trains sur le trajet.

Pour que ce projet d'investissement se réalise, il doit être inscrit dans le volet « Infrastructures » du Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020. Or, à ce jour, ce projet n'est pas en position assez favorable parmi les projets régionaux.

Pour cette raison, la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et le Pays du Grand Bergeracois ont souhaité avoir une action concertée pour peser auprès de l'Etat et de la Région et demander l'inscription du projet au CPER en position éligible. Les arbitrages risquent d'avoir lieu en toute fin d'année 2014 ou tout début d'année 2015.

Pour cela, la mobilisation de la société civile est nécessaire pour appuyer ce projet auprès des instances décisionnelles. Dans ce cadre, l'avis du Conseil de développement est sollicité. Ensuite, il s'agira pour le Pays d'envoyer une motion au Président du Conseil Régional et au Préfet de Région pour l'amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac-Sarlat.

Il explique l'importance de réussir cette étude avant 2017. Il informe qu'il travaillera sur la grille horaire pour gagner Paris en 2h05. Lundi 8 décembre, il rencontrera avec Serge Fourcaud, le secrétaire d'Etat chargé des transports, M. Alain Vidalies.

Il insiste sur la mobilisation des acteurs jusqu'à ce que l'étude soit menée car la vallée de la Dordogne souffrira si la liaison ferroviaire n'est pas attractive.

Il cite l'exemple de l'installation prochaine d'un médecin sur la commune de Lamonzie Saint-Martin en janvier 2015, qui est intéressée par une liaison ferroviaire rapide.

M. Serge Fourcaud rappelle que cette motion a été soumise et adoptée par les membres du conseil d'administration le 30 octobre 2014.

Ce dossier est classé au 11^e rang et l'objectif serait de le remonter au 5^e rang pour avoir une chance qu'il soit pris en compte. Il encourage les élus à se mobiliser car le ferroviaire est fédérateur pour le territoire.

M. Francis Dufau est favorable pour soutenir cette motion. Cependant, il demande qu'une même action soit réalisée pour l'aéroport de Bergerac. Il propose par exemple d'envisager l'ouverture d'autres lignes aériennes en 2016 par exemple. Il suggère de contacter des filiales pour connaître les propositions sur les lignes internes et externes.

M. Alain Brettes répond que la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Dordogne est déjà en charge du développement de l'aéroport. Il parle notamment de la ligne Bergerac-Périgueux-Paris qui dispose actuellement d'un tarif trop élevé.

Délibération commune de soutien au projet

Considérant

La situation économique difficile du Bergeracois et, plus largement, de la vallée de la Dordogne, caractérisée par :

- La crise d'activités productives structurant jusqu'ici le tissu économique
- Un niveau très élevé de chômage, en particulier des jeunes
- Un niveau de ressource des ménages très inférieur à la moyenne régionale
- Un vieillissement marqué de la population

Le rôle structurant de la ligne TER pour le désenclavement de nos territoires ruraux, au bénéfice :

- d'entreprises développant leur activité avec la capitale régionale et la capitale nationale ;
- d'une population relativement peu mobile.

La nécessité d'accompagner les stratégies de nos territoires en faveur de l'accueil d'entreprises et de populations,

L'opportunité de créer des synergies avec la métropole bordelaise en développement,

La position géographique favorable du Bergeracois et de la vallée de la Dordogne, au cœur du futur territoire régional,

Le Pays du Grand Bergeracois et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise demandent :

Que les travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac par la modernisation de la ligne Bergerac-Bordeaux, figurent en priorité dans les opérations ferroviaires du Contrat de Plan Etat-Région,

Que mandat soit donné au Préfet de Région d'engager les crédits de l'Etat à hauteur de 35 % du coût de ces travaux.

L'Assemblée plénière du Conseil de développement est favorable au soutien de l'amélioration de la desserte ferroviaire de Bergerac-Sarlac et l'inscription de ce projet dans le Contrat de Plan Etat-Région 2014-2020 et elle valide à l'unanimité la motion proposée et son envoi au Président du Conseil Régional et à M. le Préfet de Région.

- 6- Questions diverses

M. Alain Brettes propose d'établir un mode d'organisation du Conseil de développement pour mener efficacement ses travaux.

Il invite les membres à s'inscrire dans les différents groupes de travail proposés. La méthode d'organisation sera ensuite proposée dans chaque groupe de travail.

Ensuite, il est proposé que le règlement intérieur du Conseil de développement soit refondu au prochain Comité de coordination, instance habilitée à le faire.

Enfin, il est proposé de réfléchir à un budget du Conseil de développement, lui permettant de réaliser des initiatives : déplacements, conférences, visites de terrain, etc...

M. René Barjou informe concernant les déplacements aux réunions, qu'il déclare les frais des déplacements des réunions auxquelles ils participent dans sa déclaration annuelle d'impôts.

M. Georges Barberolle souhaite aborder le sujet concernant la mise en place du SCOT du Bergeracois. En effet, de nombreux points de la stratégie Leader se recourent avec la stratégie du SCOT.

M. Alain Brettes prend note de cette requête et suggère que le sujet soit abordé lors de la mise en place des groupes de travail. Ce sujet pourra concerner le groupe de travail 5 intitulé : Faire connaître les bonnes pratiques et les innovations en matière de cadre de vie.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50.

Fait à Saint-Laurent-des-Vignes, le 16 décembre 2014



Jacques WACQUEZ
Co-Président
du Conseil de Développement



Alain BRETTEZ
Co-Président
du Conseil de Développement